



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY ACCOMPAGNE ARVERNE GROUP DANS LE SUCCÈS DE SON TRANSFERT DE COTATION SUR LE COMPARTIMENT GÉNÉRAL D'EURONEXT PARIS

Droit boursier – Marchés de capitaux | 04/11/24 | Jean-Damien Boulanger Elie Bétard Théo Leclercq



E N E R G I E

Le cabinet d'avocats August Debouzy a accompagné Arverne Group dans le cadre de son offre au public d'actions existantes, qui a permis le transfert de la cotation des titres de la Société du compartiment professionnel vers le compartiment général d'Euronext Paris.

Arverne Group est spécialisé dans la valorisation des ressources souterraines pour les transformer en énergie écologique, locale, renouvelable et au service de la prospérité des territoires. Acteur industriel intégré, de l'exploration au forage jusqu'à la production et la vente aux utilisateurs finaux, Arverne Group se positionne sur l'ensemble de la chaîne de valeur avec l'objectif de devenir le leader français de la géothermie et de ses produits dérivés dont le lithium géothermal bas carbone.

Ce transfert de cotation, qui sera effectif le 6 novembre 2024 avant l'ouverture des marchés, marque une étape significative dans le renforcement de la visibilité d'Arverne Group, permettant de rassembler un plus grand nombre d'investisseurs autour de son modèle unique.

L'opération a pris la forme d'une offre au public à prix fixe en France d'actions ordinaires existantes de la société initialement affectées à la mise en œuvre de son contrat de liquidité, et a fait l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Dans le cadre de cette opération, Arverne Group a été conseillé par August Debouzy avec une équipe constituée autour de Jean-Damien Boulanger (Counsel) sur les aspects Corporate et marchés de capitaux ainsi qu'Elie Bétard (Counsel) et Théo Leclercq (Avocat) sur les aspects de droit fiscal.
